

# Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)

décret n° 2007-899 du 15 mai 2007, arrêté du 20 juin 2007, arrêté du 25 août 2011

## Le métier

### 1. Définition

L'éducateur spécialisé aide des personnes en difficulté dans le développement de leur capacité de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, il travaille à l'élaboration de projets personnalisés et adaptés à des populations identifiées, participe à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents et au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il aide au développement de personnalité et à l'épanouissement de la personne. L'objectif de son intervention est l'intégration et l'autonomie de la personne.

Il peut intervenir auprès de tout public en échec d'insertion ou difficulté sociale. Par un travail d'accompagnement éducatif de la personne et du groupe dans des domaines de socialisation adaptés, l'éducateur spécialisé concourt à une meilleure insertion.

### 2. Compétences

Ce métier requiert une grande attention aux problèmes sociaux et humains, une capacité à travailler en équipe, de la créativité, le sens des responsabilités et un engagement personnel pour exercer dans toutes les structures ou services de l'éducation spécialisée, de l'action sociale et des services partenaires.

### 3. Lieux d'exercice

L'éducateur spécialisé exerce dans le secteur public ou privé en internat ou en externat, avec deux pôles essentiels s'entrecroisant dans sa pratique : l'un à dominante éducative, l'autre à dominante plutôt sociale.

Les principaux secteurs d'intervention de l'éducateur spécialisé sont en lien avec tous les services et dispositifs liés à l'action sociale des partenaires de l'éducation spécialisée (éducation nationale, santé, solidarité, justice, travail, culture, jeunesse et sports...) : écoles (CLIS), Collèges (UPI/SEGPA), Lycées (LEA), PAIO, Missions locales, PLI, ANPE, CCAS, Services culturels ...

- l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection de l'Enfance et de la Famille
  - les Centres Départementaux de l'Enfance et de la Famille (CEDEF, ex foyers de l'enfance)
  - les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
  - les foyers maternels (accueil Mère /Enfants)
  - les mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert qu'elles soient judiciaires (AEMO) ou administratives : l'Assistance Educative à Domicile (AED) - les placements familiaux
  - les clubs de « Prévention Spécialisée » intervenant sur un territoire déterminé
  - les Centres Sociaux, Centres culturels et d'animation

- le secteur de l'action et de l'insertion sociale :
  - les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, le Samu social
  - les entreprises d'insertion, les dispositifs d'accès aux droits en général, de soutien à la parentalité
  - l'accompagnement des personnes manifestant des conduites addictives
  - Services d'Aide aux victimes et Centres d'accueil aux femmes victimes de violence dont la prostitution
- le secteur judiciaire et pénitentiaire :
  - l'assistance éducative et le suivi judiciaire en Milieu Ouvert, l'expertise sociale auprès du Juge pour Enfants
  - les centres éducatifs renforcés (CER), l'accompagnement des détenus en Maison d'arrêt et à leur sortie (CRFP....)
- lieux d'accueil et d'accompagnement éducatif des enfants souffrant de troubles du comportement et de la personnalité :
  - Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP)
  - Services Educatifs d'Aide et de Soins à Domicile (SESSAD)
- le secteur de la santé mentale :  
Services de pédopsychiatrie ou Hygiène Mentale Infantile (HMI) et Hygiène Mentale Adulte (HMA) :
  - Centres Médico-Psychologiques (CMP), Hôpitaux de jour (enfants, adolescents, adultes (rare), Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTTP),
  - Service d'addictologie en Centre Hospitalier Spécialisé (Hôpital psychiatrique)
  - Unités de Malades Difficiles (UMD)
- le secteur du handicap avec déficience(s) :
  - IME, IEM, MAS, SESSAD accueillant des enfants porteurs de handicap, de déficience intellectuelle et/ou sensorielle et/ou de troubles associés (autisme, psychose déficitaire), enfants « souffrant de polyhandicaps »,...
  - Foyers Hébergement, occupationnels, de vie et Service d'aide à la vie sociale (SAVS)
  - Foyers. d'accueil médicalisé
- les services aux personnes âgées :
  - Maison retraite
  - EHPAD...

Son intervention répond à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs, mesure individuelle (administrative ou judiciaire), collective et territorialisée.

On recense environ 55 000 éducateurs spécialisés (données DRESS 1998) employés par les collectivités territoriales, la fonction publique, des associations et structures privées.